

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Commune de SANDILLON

Aliénation d'une partie du chemin rural de la Balive
et acquisition d'un chemin privé en vue de
son incorporation dans le réseau de chemins ruraux

NOTICE EXPLICATIVE

SCP PERRONNET-LUCAS, Géomètres-Experts Associés

Bureau principal :
23 rue de la Cordonnerie
45190 BEAUGENCY
☎ 02.38.44.96.04

Cabinet secondaire :
14 avenue d'Orléans
41600 LAMOTTE BEUVRON
☎ 02.54.88.05.71

perronnet.lucas@geometre-expert.fr

Dossier : 20-0609, Date : 25.01.2021

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Commune de SANDILLON

Aliénation d'une partie du chemin Rural de la Balive
et acquisition d'un chemin privé en vue de
son incorporation dans le réseau de chemins ruraux

NOTICE EXPLICATIVE

I - PRESENTATION

Dans le cadre de la mise à jour de son réseau de chemins ruraux et à la demande de M. BEBEAR, gérant de la Société AGROCYNE, le conseil municipal de SANDILLON a souhaité qu'une partie du **Chemin Rural de la Balive** qui traverse la propriété de la Société AGROCYNE pour finir en impasse sur la route Départementale n° 14 ne soit plus incorporé au réseau de chemins ruraux et puissent être aliéné.

Par ailleurs, il a souhaité qu'il soit pris acte :

- qu'une partie des parcelles riveraines sera acquise correspondante à l'assiette d'un chemin existant en vue de son incorporation dans le réseau de chemins ruraux.

II - SITUATION PROJETEE

La suppression de la partie du Chemin Rural, représente une contenance de **74a 54ca**. Cette partie de Chemin Rural sera cédé à la Société AGROCYNE

L'acquisition d'une partie des parcelles riveraines pour intégration dans le réseau des chemins ruraux pour une contenance de **1ha 00a 85ca**, sera faite selon la répartition suivante :

- 04a 81ca cédé par M. BOUIN
- 96a 04ca cédé à par la Société AGROCYNE

Le chemin Rural de la Balive se termine en impasse sur la RD n° 14 passante et accidentogènes pour des piétons-promeneurs et n'offrant pas de perspective de débouché pour la promenade. Le nouveau tracé permet une perspective de promenade sécurisé avec une passerelle qui permettra de traverser le cours d'eau (voir plan) sans passer le long de la voie existante. Elle permettra de plus de pouvoir rejoindre le chemin rural n° 17b et offrir une continuité de cheminement.

III - MISE A L'ENQUÊTE

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal délibérera sur les remarques formulées. Pour les chemins pour lesquels il proposera l'aliénation, les propriétaires riverains recevront une notification leur demandant s'ils souhaitent acquérir le chemin situé au droit de leur propriété, et de proposer le prix de l'acquisition.

Département du LOIRET
Commune de SANDILLON
Chemin Rural de la Balive

PLAN DE SITUATION



Dressé par S.C.P. PERRONNET-LUCAS - Géomètres-Experts associés
Aff 20-0609 - 25.01.2021

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Commune de SANDILLON

Aliénation d'une partie du chemin rural
dit de la Balive

N° de lot figurant au projet de division	Chemin	Lieu dit	Contenance cadastrale
F	partie du Chemin Rural dit de la Balive	La Balive	74a 54ca